Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260408-D26_52-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
A l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 8 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2026.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, GARDAN Emma, GAUVRIT Molly, HAIGRON Amandine, HEINRY Manuella, LE CASTREC Marine, LEVACHER Martine, MARECHAL Fanny, MARION Carina, MOREL Patricia, MM : BOURMALO Romuald, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, HOGREL Olivier, MALVAUT Frédéric, PONDAVEN Loïc, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues

Absent(s) ayant donné procuration : M. VALOTAIRE Denis à Mme MOREL Patricia

A été nommé(e) secrétaire : M. GLINCHE Eric

26-052 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5 ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que, outre le maire, président de droit, la commission d'appel d'offres est composée de membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu au scrutin de liste,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **Article 1 : De fixer la composition de la commission d'appel d'offre, outre le Maire, à trois membres titulaires et trois membres suppléants.**

- **Article 2 : De procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.**

  Une liste unique a été présentée comme suit :
  Membres titulaires : Jean-Hugues TIRIAU, Eric GLINCHE et Christian POTTIER
  Membres suppléants : Patricia MOREL, Denis VALOTAIRE, Emma GARDAN

  Il est procédé au vote à bulletin secret. Après dépôt des bulletins dans l'urne, il est procédé au dépouillement.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260408-D26_52-DE

Nombre de votants : 23
Nombre de suffrages exprimés : 23

La liste présentée ayant obtenu 23 voix, soit la totalité des suffrages exprimés, se voit attribuer l'ensemble des sièges.

– **Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :**

En qualité de titulaires : Jean-Hugues TIRIAU, Eric GLINCHE et Christian POTTIER

En qualité de suppléants : Patricia MOREL, Denis VALOTAIRE, Emma GARDAN

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/04/2026

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. GLINCHE Eric



